

Contexte

Les modules suivants sont traités en deux jours: Base, R1 (chariot élévateur à contrepoids), R4 (chariot télescopique), selon la Directive CFST 6518, en séquences théoriques et pratiques. Permis de conduire cariste (reconnu SUVA); attestation ASA (formation OACP 1 jour) sur demande

**Groupe cible**

Cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà une expérience dans la conduite de machines (conducteurs de tracteurs, conducteurs de machines de chantier, conducteurs de camions) et souhaitant obtenir l'attestation de formation CFST 6518 pour les conducteurs de chariots élévateurs à contrepoids (catégorie R1) et chariots télescopiques (catégorie R4).

Objectifs du cours

Après la formation, vous êtes en mesure d'utiliser en toute sécurité les engins de manutention susmentionnés. Vous utilisez les véhicules, équipements et installations de manière appropriée. Vous connaissez les prescriptions d'utilisation et de sécurité et pouvez les mettre en pratique.

Prérequis

- Expérience éprouvée dans le domaine de la conduite de grosses machines.
- Âge minimum 18 ans.
- Bonnes connaissances de la langue française.
- Aucune restriction physique (p. ex. acuité visuelle ou auditive).
- Bonne compréhension en lien avec la technique.
- Utilisation sûre et responsable des machines et véhicules

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Chaque participant a besoin de chaussures de sécurité (chaussures à embout d'acier) pour les leçons pratiques

Contenus du cours

- **Module de base** : protection de la sécurité et de la santé au travail, fondements juridiques, accidents, fondements physiques, technique, circulation en exploitation et examen théorique.
- **Module R1 chariots élévateurs à contrepoids** : structure, stabilité, diagrammes de charge, entraînement à l'empilage, accessoires, examen théorique et pratique.
- **Module R4 chariots télescopiques** : structure, stabilité, diagrammes de charge, entraînement à l'empilage, accessoires, examen théorique et pratique

Durée

2 journées | de 08h00 à 16h30

Formateur

Adrian Müller

Attestation de formation

Les participants et participantes reçoivent, après avoir réussi leur examen théorique et pratique, une attestation de formation selon la directive 6518 de la CFST Permis de conduire cariste (reconnu SUVA); attestation ASA sur demande.